

Ville de Castillon-la-Bataille

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal - Séance du 29 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 20 | ABSENTS EXCUSÉS 03 | VOTANTS 21
**OBJET : N° L24-04/01-26/AG MISE A JOUR DU REGLEMENT DU CIMETIERE -
CIMETIERE DE CAPITOURLAN**

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 23 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Josiane ROCHE, Philippe BRILMALDI, Florence JOST, Fernand ESCALIER, Christine JOUANNO, Sylvie LAFAGE, Josette MASSARIN, Hicham TARZA, Saliha EL AMRANI, Quentin CHIQUET FERCHAUD, Valérie LEVERNIER, Pierre MEUNIER, Nicole CAMPANER, Jean-Pierre DORCIAC, Séverine DECROCK, Gérard FERAUDET, Patricia COURANJOU, Jean-Luc BELLEINGUER.

Etaient absents excusés : Jean-François LAMOTHE, Sophie SEIGUE, Patrick TRACHET donne procuration à Jean-Claude DUCOUSSO

Le scrutin a eu lieu, Valérie LEVERNIER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M le Maire rappelle que le Conseil Municipal a adopté la dernière version du règlement du cimetière par une délibération du 28 novembre 2022.

Il précise qu'il s'agit notamment de faire réaliser un état des lieux avant et après la réalisation de travaux par les opérateurs funéraires, et d'intégrer aux annexes le nouveau plan du cimetière de Capitourlan qui fait apparaître la numérotation des parcelles dont certaines sont placées sous le régime de la concession.

M le Maire rappelle que les habitants de Capitourlan ont été informés au préalable de ce projet au cours d'une réunion d'information qui s'est tenue en mairie le 16 avril à laquelle ont été conviés tous les habitants de Capitourlan par courrier et l'ensemble des Castillonnais par un affichage sur le site internet de la commune.

M le Maire précise que les tarifs des concessions du cimetière de Capitourlan sont les mêmes que les tarifs des concessions du cimetière de Gaillardet.

M le Maire annonce qu'en cas de vote favorable du Conseil Municipal, il présentera par courrier les nouvelles dispositions aux habitants de Capitourlan, et que le nouveau plan du cimetière sera affiché à l'entrée du cimetière de Capitourlan.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité :
- d'accepter les modifications du règlement du cimetière.**

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal
Le 29 avril 2024

Le Maire
Jacques BREILLAT
Date de réception Préfecture : 06/05/2024

